

Projet de discours de **M. Didier MARIE**,
Président du groupe d'amitié France-Grèce

Colloque « *Hydrodiplomatie et changement climatique pour la paix :*
*le cas du bassin du Nil et du **Bassin méditerranéen*** »

Lundi 20 janvier 2020

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Messieurs les Ambassadeurs,

Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier Olivier Cadic et Fadi Comair de leur initiative et de m'avoir invité à participer à ce colloque, et en particulier à cette table ronde sur le Bassin méditerranéen.

Retenu dans mon département, je n'ai malheureusement pas pu participer à l'atelier ce matin, mais j'ai écouté avec intérêt les premières restitutions de ses travaux. En tant que président du groupe d'amitié France-Grèce et membre d'autres groupes du Bassin méditerranéen (Chypre, Espagne) notamment, mais aussi en tant que vice-président de la commission des Affaires européennes, je souhaiterais vous faire part de quelques réflexions.

Deux constats tout d'abord :

1^{er} constat - La mer Méditerranée est un espace singulier, source de richesse pour les pays riverains : si elle représente à peine 1 % de la surface océanique mondiale, elle recèle pas moins de **20 % de la production marine du globe**. Avec ses quelque 46 000 kilomètres de littoral, la Méditerranée et son patrimoine naturel jouent un rôle fondamental dans l'économie des pays côtiers et font vivre plus de 150 millions de personnes. Ainsi, le tourisme contribuerait en moyenne à hauteur

de 11 % du PIB cumulé des pays méditerranéens. Pour la Grèce, cette part serait de l'ordre de 30 % si l'on prend en compte les recettes directes et indirectes liées à l'activité touristique.

Selon un rapport récent réalisé par le Fonds mondial pour la Nature (World Wildlife Fund, WWF) « *Relancer l'économie de la mer Méditerranée : les actions pour un futur durable* », la Méditerranée générerait un produit marin brut de l'ordre de 450 milliards de dollars américains, ce qui équivaut aux PIB réunis de l'Algérie, de la Grèce et du Maroc ! 92 % de cette production proviendrait du tourisme marin et côtier, et environ 2 % des activités liées à la pêche.

2nd constat - Cette richesse dépend d'un patrimoine qui se dégrade rapidement. Plusieurs rapports font état de l'altération et du déclin des ressources naturelles de la mer Méditerranée du fait de leur exploitation non durable, mais aussi d'un accroissement de leur usage. Dès 2011, un rapport parlementaire de l'OPECSST (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques) de mon collègue Sénateur Roland Courteau alertait sur « *la pollution de la Méditerranée* » et faisait un état des lieux pour établir des perspectives à l'horizon 2030.

Cette situation résulte du **développement non contrôlé du tourisme de masse**, qui se traduit par une urbanisation parfois anarchique et extensive du littoral, une consommation élevée d'eau et d'énergie, ou encore une mauvaise gestion des déchets et des eaux usées, qui se traduit en particulier par une concentration élevée de polluants chimiques et de plastique dans l'eau (600 000 tonnes de déchets plastiques déversés chaque année).

L'agriculture, la pêche, l'industrie, mais aussi le transport maritime, contribuent également à la pollution de la Méditerranée (engrais, pesticides, effluents, rejets toxiques, ...) et l'altération de la biodiversité.

Les conséquences à court et moyen terme sont aujourd'hui mieux connues : acidification du milieu marin, réchauffement de l'eau et hausse de sa salinité,

diminution des apports en eau douce, augmentation de la mortalité de la faune marine, apparition d'espèces invasives et exogènes perturbant l'écosystème, etc.

Et même s'il est encore difficile d'évaluer l'état précis de la dégradation et de la contamination des milieux marins, on commence à mieux en identifier la nature et l'origine, et ainsi à mieux les prévenir.

Ce constat alarmant appelle donc de la part des pays riverains **la mise en œuvre rapide d'un plan d'actions.**

Quels sont les défis ? Au-delà de la pollution maritime et de la dégradation du littoral, la durabilité de la Méditerranée et de ses ressources, et de fait la richesse générée par le tourisme méditerranéen, sont menacées par **plusieurs périls** :

- **la croissance démographique soutenue** observée dans les pays méditerranéens de la rive Sud en particulier ;
- **les flux migratoires** résultant des conflits locaux (Syrie, Libye) ou du changement climatique ;
- **le développement du terrorisme et des trafics illicites.**

Premier défi donc, le défi démographique. De 1990 à 2020, soit en 30 ans, la zone méditerranéenne a connu une progression démographique de 38 %, passant de 380 millions d'habitants à 525 millions d'habitants. Ce dynamisme démographique provient essentiellement des pays de la rive Sud, qui ont enregistré une progression de 65 % sur la période, tandis que celle des pays de la rive Nord a été contenue à moins de 8 %. Cette distorsion contribue à accentuer les déséquilibres entre les deux rives, en particulier s'agissant de l'utilisation des ressources de la Méditerranée. Concrètement, cela signifie que pour un habitant supplémentaire sur la rive Nord, on en compte 10 nouveaux sur la rive Sud. Les mégalo-poles du Caire et d'Istanbul, avec plus de 15 millions d'habitants, en sont la parfaite illustration. Le corollaire de cette évolution est une forte urbanisation du littoral, en particulier de la rive Sud, mais aussi une forte tension sur la disponibilité de la ressource hydrique.

Deuxième défi : les flux migratoires. Ils proviennent en partie de cette tension sur les ressources hydriques et du changement climatique, mais pas uniquement. Ils sont également le résultat direct des conflits et des difficultés politiques que rencontrent certains Etats de la région (Syrie, Libye, Irak), entraînant l'afflux de nombreux réfugiés.

Le troisième défi est celui de la sécurité. La mer Méditerranée est un espace quasi fermé qui ne présente que trois accès : le détroit de Gibraltar, le détroit des Dardanelles et le canal de Suez. Ainsi, l'interconnexion du système méditerranéen en fait un espace propice au commerce mais aussi au développement des flux illicites et des trafics de toute sorte (armes, drogues, êtres humains, etc.). En effet, les mutations observées dans la région depuis 2011 (changements de régimes, guerres civiles – Libye, Syrie – expansion du djihadisme, jeu des grandes puissances extérieures – Russie, Etats-Unis, Chine) ont fortement déstabilisé l'équilibre et la sécurité du Bassin.

À cela s'ajoutent **les enjeux énergétiques**, avec la découverte de gisements de gaz en Méditerranée orientale, qui a exacerbé les tensions traditionnelles entre les Etats de la région, en particulier avec la Turquie, mais aussi favorisé l'émergence d'un nouvel espace de coopération au sein d'un triangle maritime partagé entre Israël, Chypre et l'Égypte. Ce dernier a vocation – grâce à ses capacités d'exportation de gaz naturel liquéfié (GNL) – à devenir une plate-forme d'exportation du gaz israélien et chypriote vers le marché européen et international. Chaque pays défend ainsi sa stratégie pour sécuriser son accès aux ressources énergétiques.

Les défis étant multiples et de différente nature, il convient aujourd'hui de privilégier une stratégie générale tenant compte de l'ensemble des paramètres, qu'ils soient hydriques, environnementaux, sociaux, économiques ou sécuritaires.

Quel est l'objectif ? Il est de préserver, pour les générations futures, la durabilité de cet écosystème singulier que constitue la Méditerranée. C'est autour de cet

objectif partagé que doivent se développer des coopérations entre les pays riverains, dans une logique « gagnant/gagnant ».

Dans ce contexte complexe de tensions démographiques entre la rive Nord et la rive Sud, de différentiels de développement entre les pays riverains et de pression climatique et hydrique, plus ou moins forte selon les pays, la mise en place d'une gestion intégrée, durable et concertée des ressources en eau du Bassin méditerranéen n'est pas chose aisée.

Pourtant, la volonté est là. Les initiatives ont été nombreuses, trop nombreuses diront certains. Elles se sont parfois superposées, avec des aires de compétences et des couvertures géographiques à géométrie variable.

Cette coopération s'inscrit dans une histoire déjà ancienne avec le **Plan d'action pour la Méditerranée** (le PAM), approuvé en 1975, complété par le **Plan Bleu** en 1976, qui en définit le cadre juridique avec l'adoption de la Convention de Barcelone. C'est le cadre le plus ancien de coopération institutionnel au niveau du Bassin méditerranéen.

Cette politique a été réactivée dans les années 1990 avec l'instauration du **Dialogue 5+5¹** pour la Méditerranée occidentale ; puis en 1995 avec le processus de Barcelone². Lancée par l'Union européenne en 2004, **la politique européenne de voisinage** s'inscrit dans ce processus. À l'initiative de la France, sa déclinaison méditerranéenne a donné naissance à **l'Union pour la Méditerranée** (l'UPM) en 2008. Elle réunit les 28 Etats membres de l'Union européenne et les 15 pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée³. Elle constitue un large cadre de dialogue sur les problématiques liées à la gestion de l'espace maritime, l'énergie, la coopération en matière d'enseignement supérieur et de recherche, etc. Elle a certainement vocation à coordonner à l'avenir l'ensemble des initiatives et actions menées de façon

¹ Espagne, France, Italie, Malte et Portugal et Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie.

² Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses sept protocoles dont le plus connu est celui relatif aux aires spécialement protégées (ASP) et à la diversité biologique en Méditerranée.

³ Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Mauritanie, Monténégro, Monaco, Maroc, Palestine, Syrie dont l'adhésion est suspendue en raison de la guerre civile, Tunisie et Turquie). La Libye disposant du statut de pays observateur.

concertée au niveau du Bassin, dans le cadre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et des objectifs de développement durable (ODD) fixés par la COP 21 à Paris, puis par la COP 22 à Marrakech.

À cet égard, il est singulier de noter que la coopération parlementaire avait précédé la coopération intergouvernementale ! En effet, la création de **l'Assemblée parlementaire permanente euro-méditerranéenne (APEM)** a été décidée dès décembre 2003. Cette Assemblée constituait l'institution parlementaire du processus de Barcelone, engagé en 1995 pour relancer la coopération entre l'Union européenne et les dix pays du pourtour méditerranéen. En 2010, l'APEM devient l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (Ap-UpM). Elle dispose d'un rôle consultatif sur l'ensemble des sujets de la coopération euro-méditerranéenne. Elle peut ainsi adopter des résolutions et adresser des recommandations aux organes exécutifs de l'UpM, au Conseil de l'Union européenne, à la Commission européenne ainsi qu'aux gouvernements nationaux des pays partenaires. Depuis 2005, existe parallèlement l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (l'APM), dont le périmètre géographique et l'ère de compétence sont différents.

Il s'agit de définir le bon niveau d'intervention, et surtout d'instaurer un dialogue constant, avec des rendez-vous réguliers.

Comme nous sommes au Sénat, je voudrais conclure sur **le rôle des collectivités locales**. Il me semble que les villes du littoral méditerranéen ont un rôle important à jouer. Une centaine d'entre elles ont des populations qui comptent entre 300 000 et 1 million d'habitants ; plusieurs sont des mégalo-poles de dimension européenne (Barcelone, Marseille, Rome, Athènes, Gênes, Naples) ou mondiale (Le Caire, Istanbul). Leur développement doit désormais s'inscrire dans le cadre de cette stratégie durable, avec le souci d'un urbanisme raisonné, d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre et du développement des réseaux d'assainissement. Cela passe aussi par une réflexion sur le tourisme de masse et ses effets délétères.

À cet égard, **la coopération décentralisée** pourrait être un vecteur utile de diffusion des bonnes pratiques au niveau des grandes villes et des mégalo­poles de la Méditerranée, en s'appuyant sur les réseaux existants – l'Assemblée régionale et locale Euro-méditerranéenne (ARLEM) et MedCités.

Plus largement, la préservation de notre patrimoine maritime relève d'une responsabilité collective qui doit impliquer tous les acteurs en présence. Ce colloque a le grand mérite de contribuer à la diffusion de ce message, en améliorant notre connaissance des enjeux.

Je vous remercie de votre attention.